

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.897
14 mars 2002

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 mars 2002, à 10 h 15

Président: M. Fisseha Yimer (Éthiopie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 897^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter, au nom de la Conférence et à titre personnel, la cordiale bienvenue au nouveau représentant permanent de l'Équateur, l'Ambassadeur Alfredo Pinoargote Cevallos, et l'assurer de notre coopération et de notre soutien dans ses nouvelles fonctions.

Aucun orateur n'est inscrit sur la liste aujourd'hui. Une délégation veut-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Les délégations se souviendront que le jeudi 7 mars 2002 je les ai informées par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs respectifs que j'avais reçu en ma qualité de Président de la Conférence un courrier daté du 6 mars 2002 de M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Dans ce courrier, M. Dhanapala m'informait de l'intention du Secrétaire général de l'ONU de nommer M. Sergei Ordzhonikidze directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, lequel serait le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et, en même temps, son représentant personnel à la Conférence. M. Dhanapala me priait également de consulter la Conférence sur cette nomination, conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence.

Suite à mes consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux ainsi qu'avec la Chine, je suis à présent en mesure de vous informer que, dans l'ensemble, les membres des groupes et la Chine approuvent la nomination de M. Ordzhonikidze au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement. À cet égard, je dois également noter que les groupes ont nuancé leurs déclarations à ce sujet en insistant différemment sur l'un ou l'autre des articles du règlement intérieur de la Conférence du désarmement qui donnent des orientations concernant la désignation du Secrétaire général.

En conséquence, si vous y consentez, je répondrai au courrier du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour l'informer de l'issue de mes consultations et, bien entendu, de la décision de la Conférence.

Une délégation désire-t-elle prendre la parole à ce stade sur cette question? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc adresser un courrier à M. Dhanapala pour l'informer de l'accord de la Conférence quant à la nomination du nouveau Secrétaire général de la Conférence proposé par le Secrétaire général de l'ONU.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Étant donné que mon mandat touche à sa fin, j'aimerais faire un certain nombre d'observations finales, pour compléter mon rapport relatif aux consultations que j'ai eues avec les coordonnateurs de groupes ainsi qu'avec la Chine sur différents aspects de notre travail.

Comme vous le savez, ma toute première tâche, après mon accession à la présidence de la Conférence, a été le suivi de l'accord auquel était parvenu mon prédécesseur, le représentant de l'Égypte, M. Tawfik, sur la désignation de trois nouveaux coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, celle de l'élargissement de la composition de l'instance et celle de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement.

J'ai par conséquent immédiatement procédé à des consultations avec tous les coordonnateurs régionaux et la Chine sur la désignation de candidats à ces postes. Grâce à la coopération louable de toutes les parties concernées et de vous tous, ces consultations ont été couronnées de succès et les trois coordonnateurs spéciaux nouvellement désignés ont maintenant le temps nécessaire pour mener à bien leur travail et pour en informer la Conférence avant la fin de sa session de 2002. Il s'agit là d'une décision importante car cela offre à la Conférence la possibilité de réfléchir sur elle-même et d'examiner attentivement ses méthodes de travail. Ainsi, cela peut contribuer de manière significative à la relance d'un dialogue concret et à l'établissement de bases solides pour engager un travail de fond et négocier des traités relatifs au désarmement, ce qui demeure la tâche principale de la Conférence.

Bien que la désignation rapide de coordonnateurs spéciaux soit un signe encourageant, elle ne doit pas détourner notre attention des efforts à faire pour centrer les activités de la Conférence sur les travaux de fond qui sont la raison d'être de la Conférence du désarmement. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, qui nous préoccupe tous, reflète le contexte actuel du désarmement et de la limitation des armes. Comme cette impasse se prolonge, il est d'autant plus impératif que les membres de la Conférence fassent preuve de bonne volonté et de souplesse afin de parvenir à un compromis susceptible de nous laisser reprendre nos travaux de fond.

C'est pourquoi, dès le début de mon mandat, j'ai entrepris des consultations parallèles avec les coordonnateurs régionaux et la Chine dans le but de faire intervenir un consensus sur le programme de travail de la Conférence. À mon grand regret, je ne suis pas en mesure de vous informer de quelque réelle évolution des positions des groupes de nature à nous rapprocher d'un accord sur le programme de travail. À ce stade, le projet de programme de travail figurant dans le document CD/1624 proposé par l'Ambassadeur du Brésil, M. Amorim, demeure la solution la plus indiquée à notre disposition et continue de bénéficier d'un large appui, à titre de base de nos consultations ultérieures. Parmi les éléments positifs à signaler, j'insisterai sur le fait que certaines délégations se sont déclarées prêtes à accepter le programme de travail proposé sous sa forme actuelle. En outre, il semble qu'il existe un accord de principe sur les organes subsidiaires à constituer pour les différents points de l'ordre du jour, tels que proposés dans le document CD/1624. Toutefois, dans le même temps, une divergence fondamentale persiste quant aux mandats des organes subsidiaires qui seraient chargés du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je suis fortement encouragé par l'impulsion louable donnée à nos séances plénières et par l'échange de vues ouvert et constructif lors des débats qui ont eu lieu pendant ma présidence.

Au cours de nos séances hebdomadaires, de nombreuses délégations ont insisté sur l'idée que la situation explosive qui prévaut en matière de sécurité est une source de défis en même temps qu'elle offre la possibilité de s'engager dans des travaux de fond. Nous avons entendu

des appels à l'intensification de nos efforts ainsi qu'à la recherche d'une issue à l'impasse qui a trop longtemps affecté la Conférence.

Le temps passe. Il ne faut pas s'imaginer que les possibilités qui nous sont offertes aujourd'hui le seront éternellement. Il nous incombe par conséquent d'examiner attentivement toutes les suggestions novatrices susceptibles de contribuer à un accord sur le programme de travail de la Conférence. J'espère sincèrement que nous continuerons à rechercher une solution de compromis nous permettant de commencer les travaux de fond de la Conférence et que nous le ferons avec détermination et imagination en étant portés par un esprit de responsabilité collective propice à la paix et à la sécurité internationales.

Au cours de ma présidence, j'ai également tenu des consultations suite au courrier daté du 6 mars 2002 qui m'avait été adressé en ma qualité de Président de la Conférence par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Vous vous rappelez que M. Dhanapala m'a informé dans sa lettre de l'intention du Secrétaire général de nommer M. Sergei Ordzhonikidze directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, lequel serait le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et agirait en qualité de représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. M. Dhanapala m'a également demandé de consulter la Conférence sur cette nomination, conformément à l'article 13 du règlement intérieur. J'ai informé tout à l'heure la Conférence de l'issue de mes consultations, à savoir que les membres des groupes ainsi que la Chine approuvaient la nomination de M. Ordzhonikidze au poste de Secrétaire général de la Conférence.

En conclusion, je vous encourage tous à tirer parti de la puissance politique de la Conférence, l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. J'aimerais dire avec force qu'il est essentiel de maintenir et de préserver les capacités de négociation de la Conférence et de faire en sorte qu'elle puisse s'engager dans des travaux de fond dès qu'un accord sur le programme de travail sera trouvé. À cette fin, nous devons absolument procéder à un échange de vues actif et exhaustif sur les questions pertinentes de notre ordre du jour au cours des séances plénières. Il convient de considérer comme encourageant le fait que la session 2002 de la Conférence du désarmement a été marquée par l'intérêt renouvelé des États membres pour ce type de débat, qui est peut-être le moyen le plus important parmi bon nombre d'autres à notre disposition à ce stade d'avancer dans les travaux de la Conférence. J'espère sincèrement que cette tendance se poursuivra et que les États membres de la Conférence exprimeront leurs vues sur les moyens à mettre en œuvre pour progresser plus avant dans nos tâches. Comme dit le proverbe, c'est avant l'aube qu'il fait le plus sombre. Espérons qu'au milieu de nos difficultés la Conférence trouvera moyen de réaffirmer son rôle d'instance multilatérale unique de négociation susceptible de produire des résultats tangibles pour le bien de toute l'humanité.

Je voudrais saisir cette occasion pour encourager le Président entrant, l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa, à continuer, avec les talents de diplomate et la persévérance qu'on lui connaît, cette tâche exigeante de consultations relatives au programme de travail. Je lui souhaite bonne chance et un plein succès dans ses efforts. Qu'il me soit également permis de remercier mon prédécesseur à ce poste, le représentant de l'Égypte, M. Mohamed Tawfik, pour les efforts qu'il a fournis au cours de son mandat. J'aimerais également remercier tous les collègues et amis pour leur assistance et leur soutien précieux au cours de ma présidence.

(Le Président)

Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, pour ses conseils judicieux, ainsi qu'à M. Jerzy Zaleski et aux autres membres du secrétariat pour leur aide.

Enfin, je m'en voudrais d'oublier de remercier les interprètes et les préposés aux salles qui ont facilité nos travaux.

Avant de lever la séance, je voudrais appeler votre attention sur l'organisation de nos travaux de la semaine prochaine. Des délégations ayant demandé au secrétariat de prévoir deux séances plénières, le mardi et le jeudi, nous allons procéder en conséquence. Nous entendrons lors de la séance plénière du mardi 19 mars 2002 le Ministre des affaires étrangères du Canada, M. Bill Graham, et à la séance du jeudi 21 mars 2002, le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, M. Tokaev, et le Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères de la Finlande, M. Satuli.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 19 mars 2002, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 30.
